

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DICOM 13-** Fixation du tarif de redevance d'occupation du domaine public pour les stands de vente dans le cadre des expositions de la Ville de Paris au sein de la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville

**M. Paul SIMONDON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation de conventions ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre des expositions de Ville de Paris, la redevance d'occupation du domaine public pour les stands de vente, de produits en lien avec les expositions, se situant dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville est fixée par découpage de tranches du chiffre d'affaires réalisé par le concessionnaire et calculée de la manière suivante :

- 1 % pour la tranche du chiffre d'affaires allant jusqu'à 20 000 euros ;
- 3 % pour la tranche du chiffre d'affaires allant de 20 001 euros à 75 000 euros ;
- 5% pour la tranche du chiffre d'affaires allant de 75 001 euros à 150 000 euros ;
- 12 % pour la tranche du chiffre d'affaires à partir de 150 001 euros.

Article 2 : Selon les besoins spécifiques de certains événements et expositions nécessitant la mise en place de stands de vente, la Ville de Paris peut mettre en place une tarification spécifique qui doit être votée par le Conseil de Paris.

Article 3 : La délibération 2018 DICOM 4 est abrogée.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 930, nature 752, rubrique P022.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**